

Assemblée générale ordinaire de l'association "Vive le Conservatoire de Brest !" Samedi 21 septembre 2024

L'assemblée générale s'ouvre à 14 heures 15.

L'ordre du jour prévu est le suivant :

- État des lieux de l'association
- Points d'actualité
- Événements et activités de l'association envisagés pour l'année à venir
- Projets à plus long terme
- Renouvellement du conseil d'administration et du bureau
- Questions diverses

Une présentation mutuelle des personnes présentes a d'abord lieu, chacun évoquant brièvement ses attentes envers l'association.

1. État des lieux de l'association

L'association, fondée en 2017, est depuis plusieurs années en sommeil faute de membres actifs. Des élèves et parents d'élèves ont souhaité relancer son activité et se sont retrouvés le 19 février 2024 lors d'une "assemblée générale de remise en route" en présence du directeur intérimaire du Conservatoire. De très nombreuses questions ont émergé. Cependant l'association n'a pas réussi à se restructurer à ce moment-là. Une nouvelle assemblée générale a été convoquée le 12 avril 2024 qui a réuni moins d'une dizaine de personnes. S'estimant trop peu représentatives et envisageant difficilement la convocation d'une troisième assemblée générale pour cette année scolaire 2023-2024, elles ont décidé de reporter à la rentrée 2024 le redémarrage effectif de l'association.

Les conditions de déroulement de l'assemblée étant assez contraintes (nécessité d'une réunion rapide, de disposer d'une salle, de rassembler suffisamment de personnes), la convocation a été transmise quinze jours avant la tenue de l'assemblée générale par voie d'affiche au Conservatoire et par courriel auprès des personnes qui avaient transmis leur adresse électronique à l'association. Un courriel plus tardif a été expédié par la direction du Conservatoire dans la semaine précédant la tenue de l'assemblée.

2. Points d'actualité

Depuis la rentrée, de nombreux problèmes sont apparus et plusieurs dysfonctionnements ont eu lieu au sein du conservatoire. Plus que de futurs projets, ces points négatifs occupent l'actualité de l'association. Il apparaît, suite à leur présentation par les personnes présentes, qu'ils touchent divers champs (en particulier les trois domaines que sont la musique, la danse et l'art dramatique), sont du ressort de plusieurs personnes ou institutions (direction de l'établissement, métropole), concernent les élèves, les enseignants, les locaux.

Il apparaît que pour participer à leur trouver des solutions, il est indispensable de les catégoriser pour s'adresser au bon interlocuteur, avec les arguments ou propositions pertinents.

Émergent de ces échanges des problèmes concernant la rentrée, les enseignants, les volumes d'enseignement, l'avenir du conservatoire.

Lors de la rentrée, des élèves ou parents d'élèves qui avaient parfois pris des dispositions importantes (changement d'emploi du temps professionnel, modification de contrat de travail) pour pouvoir suivre des cours ou accompagner leur enfant ont appris au dernier moment la suppression des cours auxquels ils étaient inscrits.

Des parents qui avaient précisé l'impossibilité d'être sur plusieurs sites du conservatoire au même moment n'ont – à tout le moins dans un premier temps – pas vu leurs demandes particulières prises en compte. De nombreux élèves ne sont pas assurés d'avoir de cours avant parfois le mois de janvier. Des volumes horaires d'enseignement ont été revus à la baisse et sont inférieurs à ce qui est attendu en fonction du niveau atteint.

Face à ces lacunes d'importance dans la proposition d'enseignements, il semblerait normal que la cotisation versée par les personnes concernées soit revue, la continuité des enseignements n'ayant pas réellement lieu quand il n'y a que saupoudrage de cours, le suivi des élèves étant alors quasi inexistant.

Plusieurs enseignants ont quitté le conservatoire depuis le mois d'avril (une vingtaine sur les quatre-vingt-dix). Les recrutements n'ont pas tous été lancés. Des professeurs ne seront pas remplacés avant l'année civile prochaine. Des professeurs sont chargés d'enseignement hors de leur spécialité (par exemple en danse). Des grands élèves vont assurer les cours dans certaines disciplines. Autant d'éléments inquiétants quant à la qualité des enseignements proposés au regard de l'exigence demandée aux élèves. Cela ne remet cependant pas en cause la haute qualification tant artistique que pédagogique des enseignants actuellement en poste.

Les locaux du conservatoire présentent toujours des problèmes nombreux, allant de l'isolation acoustique, de l'adaptation aux enseignements (comme au site du Bergot), de l'impossibilité de les utiliser (comme à la chapelle Ponchelet qui, si elle peut accueillir des résidants pour les cérémonies religieuses, ne peut plus accueillir des élèves du fait de la présence de radon), de l'inaccessibilité d'accès pour les personnes en situation de handicap physique. Une inquiétude existe aussi concernant les instruments parfois très coûteux ou d'entretien très coûteux qui sont soumis durant les vacances à des alternances chauffage/absence de chauffage ou insolation violente.

3. Événements et activités de l'association envisagés pour l'année à venir

La somme de problèmes évoqués a repoussé à plus tard d'éventuels projets à l'initiative de l'association.

Il a été rappelé qu'historiquement, grâce à l'engagement de quelques membres impliqués, une foire aux vêtements de danse avait pu avoir lieu à plusieurs reprises.

De même, la participation du conservatoire à des dispositifs comme *Erasmus* a été proposée.

Les personnes présentes ont manifesté de l'intérêt pour de tels projets, mais ceux-ci ne pourront être envisagés que quand l'association aura acquis une certaine vitesse de croisière – ce qui peut se produire assez rapidement en fonction de l'implication de ses membres.

4. Projets à plus long terme

Comme le point précédent, celui-ci est repoussé au moment où l'association aura une plus grande visibilité de son activité à venir.

5. Renouvellement du conseil d'administration et du bureau.

L'assemblée générale du 19 février n'avait pas eu le temps de procéder au choix de son conseil d'administration. Celle du 12 avril s'est considérée comme trop peu représentative. Parmi les vingt-et-un membres de cette nouvelle assemblée générale ont été élus à l'unanimité les neuf membres du conseil d'administration prévus par les statuts. Il se compose d'élèves et parents d'élèves de musique et de danse. En l'absence de représentants du théâtre, le conseil prévoit d'avoir des invités ou des correspondants afin de permettre une circulation efficace de l'information.

Le conseil d'administration fixera prochainement la date de sa réunion afin que le plus grand nombre de membres puisse y participer. Une administratrice propose d'accueillir sa réunion.

<p style="text-align: center;">Composition du bureau suite au conseil d'administration du 19 octobre 2024 :</p> <p>Président : Eddy MARIE-COUSTE Vice-présidents : Alexandra MIOSSEC et Didier GIRARD Trésorière : Akiko VIGOUROUX Trésorier adjoint : Hervé LE BARS Secrétaire : Mariane MAUSS Secrétaire adjoint : Loïc BELLEC</p> <p>Administrateurs : Benoît BOYELDIEU et Julia MARTIN</p>
--

6. Questions diverses.

Le montant des cotisations est abordé. Il apparaît que pour que l'association accueille le plus de membres, il doit être modéré, la cotisation au conservatoire représentant déjà une somme importante : dix euros par membre paraît convenir. Un tarif réduit sera appliqué aux membres mineurs ou aux étudiants de moins de vingt-cinq ans : un euro.

La communication de l'association est ensuite abordée : outre le site Internet, il pourrait être pertinent, afin d'assurer la visibilité des questions – et des réponses, que l'association soit sur les réseaux sociaux (X, par exemple). Cela implique malgré tout qu'il y ait une ou plusieurs personnes modératrices qui s'assurent dans la durée de la pertinence des publications pour éviter la diffusion sous le nom de l'association d'informations erronées ou fausses.

Pour poser les bonnes questions et y répondre – ou proposer des réponses –, l'association a besoin d'informations fiables qui sont normalement disponibles pour tout citoyen qui en fait la demande. Le conseil d'administration pourra effectuer les démarches pour les obtenir.

Enfin, afin de favoriser la participation d'un plus grand nombre, la date de l'assemblée générale ordinaire sera fixée en fin d'année scolaire pour diffusion par la direction du conservatoire au moment des inscriptions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 30.